

AVIS PUBLIC

AVIS DE VENTE POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DES IMPÔTS FONCIERS VENTE POUR TAXES 2022

L'avis public est, par les présentes, donné par le soussigné, Michel Côté, greffier-trésorier de la Municipalité Régionale de Comté de Nicolet-Yamaska, ayant sa place d'affaires au 257-1 rue de Monseigneur- Courchesne à Nicolet, province de Québec, J3T 2C1, agissant aux présentes en vertu des dispositions des articles 1022 et suivants du *Code municipal* (R.L.R.Q., C-27.1) et des articles 511 et suivants de la *Loi sur les cités et villes* (R.L.R.Q., C-19.) que les immeubles ci-après désignés seront vendus à l'enchère publique, au Centre des arts populaires de Nicolet au 725, Boulevard Louis Fréchette, Nicolet, (725, Boulevard Louis Fréchette) le mardi VINGT-ET-UNIÈME jour de juin deux mille vingt-deux (21 juin 2022) à partir de DIX heures (10h00) pour satisfaire au paiement des taxes municipales et/ou scolaires, ainsi que des intérêts et frais encourus, à moins que ces taxes, intérêts et frais n'aient été payés avant cette date.

Les immeubles ci-après décrits seront vendus sujets au droit de retrait de un (1) an. Ils seront vendus avec bâtisses dessus construites circonstances et dépendances, s'il y a lieu, sujets à toutes les servitudes actives ou passives, apparentes ou occultes pouvant les affecter, avec tous les droits de subrogation, pouvant exister.

Le prix d'adjudication de chaque immeuble sera payable immédiatement au moment de l'adjudication, en argent comptant ou par traite bancaire. La MRC de Nicolet-Yamaska s'engage à rembourser par chèque, dans les meilleurs délais, la différence entre le montant de l'adjudication et le montant de la traite bancaire le cas échéant. Veuillez noter que des frais subséquents à la vente d'un minimum de 180 \$ seront ajoutés au prix d'adjudication, pour le greffier de la Cour Supérieure ainsi qu'un droit de 3% du prix de vente au ministère des Finances. Veuillez noter qu'une lettre de garantie d'une institution bancaire ne sera pas acceptée.

Le Code civil, en vigueur depuis le 1^{er} janvier 1994, impose au soussigné, l'obligation d'attester l'identité de celui (adjudicataire) qui achète pour non-paiement des taxes et frais par son nom, son lieu de naissance et sa date de naissance. Le soussigné, greffier-trésorier, ne pourra accepter comme adjudicataire que celui ou celle qui présentera une pièce d'identité jugée valable (certificat de naissance ou deux (2) pièces d'identité avec photo).

Les désignations ci-dessous énoncées sont approximatives et il incombe aux intéressés de vérifier les titres aux bureaux de la publicité des droits concernés.

VOIR la liste ci-après. Ladite liste étant partie intégrante de l'avis public.

DÉSIGNATION

MUNICIPALITÉ DE SAINT-CÉLESTIN PAROISSE

PROPRIÉTAIRE

Gestion Agricole D.R. Inc. (Les)
3320, rang du Grand-Saint-Esprit
Nicolet (Québec)
J3T 1G0

Numéro(s) de lot(s) : 5 997 112

Total des taxes (sans les frais) : 332,14 \$

Un immeuble, sans construction, rang de la Côte-Saint-Pierre, situé dans la municipalité de Saint-célestin paroisse, connu et désigné comme étant le(s) lot(s) CINQ MILLIONS NEUF CENT QUATRE-VINGT-DIX-SEPT MILLE CENT DOUZE, 5 997 112, du cadastre officiel du Québec circonscription foncière de Nicolet (Nicolet 2).

Ayant une superficie de 393 078,90 mètres carrés

Matricule : 8713 88 9915



PROPRIÉTAIRE

Monsieur Jean-Christophe Dessureault
25, route 161
Maddington Falls (Québec)
G0Z 1C0

Numéro(s) de lot(s) : 5 997 707

Total des taxes (sans les frais) : 793,87 \$

Un immeuble, sans construction, 1265, rang de la Côte-Saint-Pierre, situé dans la municipalité de Saint-célestin paroisse, connu et désigné comme étant le(s) lot(s) CINQ MILLIONS NEUF CENT QUATRE-VINGT-DIX-SEPT MILLE SEPT CENT SEPT, 5 997 707, du cadastre officiel du Québec circonscription foncière de Nicolet (Nicolet 2).

Ayant une superficie de 5 000 mètres carrés
Matricule : 8814 43 5778

PROPRIÉTAIRE

Monsieur Jean Emond
515, rang Val-Léro
Saint-Célestin (Québec)
J0C 1G0

Numéro(s) de lot(s) : 5 997 541

Total des taxes (sans les frais) : 398,35 \$

Un immeuble, avec construction, 515, rang Val-Léro, situé dans la municipalité de Saint-célestin paroisse, connu et désigné comme étant le(s) lot(s) CINQ MILLIONS NEUF CENT QUATRE-VINGT-DIX-SEPT MILLE CINQ CENT QUARANTE ET UN, 5 997 541, du cadastre officiel du Québec circonscription foncière de Nicolet (Nicolet 2).

Ayant une superficie de 4 258,70 mètres carrés
Matricule : 8920 63 6051

PROPRIÉTAIRE

Monsieur Carl Mathieu
805, rang Saint-Michel
Saint-Célestin (Québec)
J0C 1G0

Numéro(s) de lot(s) : 5 997 944

Total des taxes (sans les frais) : 539,62 \$

Un immeuble, avec construction, 805, rang Saint-Michel, situé dans la municipalité de Saint-célestin paroisse, connu et désigné comme étant le(s) lot(s) CINQ MILLIONS NEUF CENT QUATRE-VINGT-DIX-SEPT MILLE NEUF CENT QUARANTE-QUATRE, 5 997 944, du cadastre officiel du Québec circonscription foncière de Nicolet (Nicolet 2).

Ayant une superficie de 9 744,80 mètres carrés
Matricule : 9023 22 7264

PROPRIÉTAIRE

Madame Louise Marcil
3945, rue Papineau
Trois-Rivières (Québec)
G8Y 1N7

Numéro(s) de lot(s) : 5 997 935

Total des taxes (sans les frais) : 627,67 \$

Un immeuble, avec construction, 1007, rang Val-Léro, situé dans la municipalité de Saint-célestin paroisse, connu et désigné comme étant le(s) lot(s) CINQ MILLIONS NEUF CENT QUATRE-VINGT-DIX-SEPT MILLE NEUF CENT TRENTE-CINQ, 5 997 935, du cadastre officiel du Québec circonscription foncière de Nicolet (Nicolet 2).

Ayant une superficie de 1 547,30 mètres carrés
Matricule : 9224 45 8014

annulé

D.B.